



Communauté de Communes

COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 31 août à 18H00, à l'Auditorium au siège de la communauté de communes d'Auxonne, le BUREAU COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Claire BONNET-VALLET, Présidente.

Conseillers titulaires présents :

Marie-Claire Bonnet-Vallet,
Jacques-François Coiquil,
Sébastien Sordel, arrivé à 18h40,
Hugues Antoine,
Cédric Vautier,
Jean-Paul Vadot, arrivé à 18h20,
Carole Paillard,
Patrice Béché,
Florence Moussard,
Evelyne Sommet,
Fabrice Vauchey,
Gilbert Mazaudier, arrivé à 18h50,
Jean-Paul Delfour,
Maximilien Arousseau,

Conseillers titulaires Excusés :

Karim Zouine,
Patrick Bovet,
Christophe Bringout,
Annick Pernin,

Conseiller titulaire Absent :

Benoît Vallée.

Conseillers invités sans prendre part au vote : Daniel Ruard, Anne-Lise Lorain,

Conseillers invités et excusés : Eric Loichot, Dominique Arbeltier, Christophe Febvret,

QUESTION N°01
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR
L'AMÉNAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME D'AUXONNE DANS LES
ANCIENS ABATTOIRS

La communauté de Communes Auxonne Pontailier Val de Saône, sur proposition de la Commune d'Auxonne, a étudié la faisabilité d'aménager les anciens Abattoirs d'Auxonne pour y installer l'Office du tourisme communautaire.

A la suite de cette étude de faisabilité, une consultation marché public été lancée pour désigner un maître d'œuvre, pour une enveloppe de travaux prévisionnels de 620 040 € HT.

La procédure s'est déroulée comme suit :

- Phase de candidature avec réception des offres jusqu'au 28/04/2023,
- 10 Candidats ont répondu, 3 offres ont été présélectionnées,
- Phase offre avec réception des offres jusqu'au 23/06/2023,
- Avis sollicité auprès de la commission MAPA le 30/08/2023.

Au regard du rapport d'analyse des offres et après avis de la commission marchés publics passés selon une procédure adaptée (commission MAPA), il est proposé de retenir le maître d'œuvre Archiducs comme ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°709 du conseil communautaire du 4 juillet 2023 déléguant au Bureau communautaire l'autorisation de signer les pièces du marché de maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement des locaux de l'office de tourisme

Vu l'avis favorable de la commission MAPA du 30 août 2023,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un office de tourisme intercommunal dans les anciens abattoirs de la ville d'Auxonne avec le maître d'œuvre Archiducs (basé à Dijon) pour un montant d'honoraires de 98 960,40 € HT, dont 86 856 € pour la mission de base et 12 104,40 € HT pour les missions complémentaires.**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer les avenants éventuels qui ne remettraient pas en cause l'économie générale de la mission initiale.**

QUESTION N°02
DÉVELOPPEMENT DURABLE – GEMAPI
LANCEMENT DE L'ÉTUDE HYDRAULIQUE VISANT RÉDUIRE LA
VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS DE LA COMMUNE D'AUXONNE

Suite aux inondations survenues dans plusieurs quartiers de la commune d'Auxonne les 15 et 16 juillet 2021, il a été proposé aux élus communautaires de mener une étude hydraulique visant à connaître et réduire la vulnérabilité de la commune d'Auxonne aux inondations.

En effet, de par sa topographie, sa proximité avec la Saône et d'autres cours d'eau, la commune d'Auxonne est vulnérable aux inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement. Considérant les effets du changement climatique et l'intensification des phénomènes extrêmes, ce risque ne tend pas vers une diminution. Il devient alors urgent d'améliorer les connaissances relatives au risque d'inondation au niveau de la ville-centre de la Communauté de communes.

Contrairement à l'étude hydromorphologique du bassin versant de la Brizotte, axée uniquement sur le lit mineur de la Brizotte et ses berges, cette étude hydraulique sera conduite sur l'ensemble de la commune d'Auxonne. Elle prendra donc en compte tout le réseau hydrographique de la commune ainsi que les fossés en lien avec l'évacuation des eaux pluviales.

L'objectif général de l'étude est de définir les mesures ou aménagements possibles de nature à réduire l'aléa inondation ou ses conséquences sur la commune d'Auxonne. Pour l'atteindre, cette étude se décomposera en deux tranches :

- La première tranche s'attachera à dresser un diagnostic hydraulique en terme d'aléas et d'enjeux. Elle précisera le seuil d'inondabilité ainsi que l'aléa pour les crues de période de retour 2, 5, 10, 30 ans et 100 ans. Elle précisera, pour les crues précitées, les enjeux associés (conséquences sur les biens et les personnes), et en dressera une cartographie détaillée. Le diagnostic des enjeux sera accompagné d'une évaluation sommaire des dommages aux biens traduite en terme de coûts moyens annuels ;
- La 2ème tranche s'attachera à proposer des actions permettant une réduction de l'aléa et/ou ses conséquences. S'agissant d'une étude de faisabilité le prestataire du marché pourra explorer toutes les solutions envisageables sans restreindre à priori son champ d'exploration. Les élus arbitreront ensuite ces propositions pour retenir celles qui leurs semblent les plus adaptées (rapport coût/bénéfice, acceptabilité par les populations en fonction de leurs attentes, impacts sur l'environnement...) dans un programme d'actions.

Une fois achevée, cette étude permettra également de guider les décideurs locaux dans les démarches de sensibilisation et d'implication des habitants.

Cette action est inscrite dans le programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) « Val de Saône et côte viticole ». A ce titre, elle est éligible à 50 % de subventions via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds Barnier) et à 30 % via le Fonds vert.

Une consultation marché public a donc été lancée sur la base d'un cahier des charges reposant sur les principes énoncés ci-avant.

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 6 avril 2023 autorisant le lancement de cette étude pour un montant prévisionnel de 100 000 € HT ;

Vu la procédure de consultation engagée du 30 juin 2023 au 9 août 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission MAPA du 30 août 2023,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer le marché de prestations intellectuelles avec le bureau d'étude ISL INGENIERIE (basé à Lyon, 69) pour un montant de 74 955 € HT,**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous documents consécutifs à ce dossier, et d'éventuels sans avenants sans que ceux-ci ne puissent pour avoir pour effet de remettre en cause l'économie générale de la mission initiale.**

QUESTION N°03
POINT SUR LES DOSSIERS DE LA RENTRÉE 2023

- Projet d'ombrières photovoltaïques :

Sur le parking de la gare de Tillenay, Gare et connexions nous avait proposé l'aménagement d'ombrières photovoltaïques sur une surface de parking de 1776 mètres carrés dans le cadre d'un appel à projet national qui avait retenu la gare de Tillenay / Auxonne dans la liste des sites à fort potentiel. La société qui a été retenue, TENERGIE, a donc déposé un permis de construire.

Ce permis a essuyé un refus le 26 juillet pour deux motifs :

- Projet de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du château Louis XI et gare d'Auxonne inscrite au monuments historiques
- Mauvaise qualité de certaines pièces graphiques ne permettant pas d'apprécier convenablement le projet proposé.

Une réunion est programmée le 5 septembre entre TENERGIE et l'ABF pour réaborder le projet et permettre le cas échéant le dépôt d'un nouveau permis.

- Projet de liaison douce gare SNCF / centre-ville d'Auxonne :

L'étude de faisabilité s'est terminée à la fin du 1^{er} semestre.

2 échéances pour cette rentrée :

- o Conclure une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le département pour la partie qui concerne le réseau routier départemental (principalement sur le Pont de France).
- o Lancer une procédure marché public pour choisir un maître d'œuvre. La phase travaux serait envisagée pour 2024.

- Travaux engagés cet été

- o Crèche de Pontailier (réagencements intérieurs, peintures, sols).
- o Funérarium (Remplacement du système groupe froid).

- Point agenda

- o Pré rentrée périscolaire vendredi 1^{er} septembre,
- o Forum des associations à Auxonne le 3 septembre,
- o Réunion entre l'ABF et Ténergie le 5 septembre pour les ombrières photovoltaïques,
- o Forum des associations à Pontailier le 9 septembre,
- o Conseil d'exploitation office du tourisme le 13 septembre,
- o Lancement étude d'impact ZAE Villers le 19 septembre,
- o Conférence des maires le 20 septembres, Les Maillys,
- o Inauguration du Service de gestion comptable le 21 septembre,
- o Comité social territorial le 21 septembre,
- o Conseil communautaire le 28 septembre (Jean-Paul Delfour et Hugues Antoine seront excusés).

Développement économique

Les deux gros dossiers de développement économique pour la rentrée sont la poursuite des études de la ZAE de Villers-les-Pots et du projet de tiers lieu.

- ZAE de Villers les Pots : incontestablement, le contexte normatif croissant ne facilite pas l'avancée de ce dossier. La superficie potentielle de zone humide oblige la collectivité à lancer une étude d'impact dite étude 4 saisons qui va allonger les délais de manière sensible. Cette étude va débuter en septembre 2023. Avec cette nouvelle contrainte, on serait sur une phase travaux en 2026 dans le rétroplanning actualisé.

La maîtrise foncière est complète.

Le planning actuel, incluant l'étude d'impact 4 saisons demandée par l'Etat, n'est pas compatible avec l'agenda du Département. Plusieurs pistes sont à l'étude sur la base d'une déclaration de projet permettant la mise en compatibilité du PLU.

L'étude d'impact 4 saisons pour la ZAE démarre en septembre (l'étude faune / flore a déjà commencé pour la partie flore).

L'étude zone humide est déjà en cours, et indique pour le moment une quasi-totalité de la zone en zone humide, le travail de compensation sera donc important, mais nous devons attendre la caractérisation de la zone pour connaître précisément le ratio à compenser.

- Tiers lieu : A partir de septembre 2023, on entre dans la phase stratégique de l'étude de maîtrise d'œuvre avec avant-projet détaillé pour se finir en décembre sur la notification des marchés de travaux aux entreprises.

La phase APD a été mise en attente suite au dernier COPIL APS car il manquait des éléments importants : dernières indications diagnostic pollution, diagnostic de la charpente et G2. Les deux premiers rapports ont été transmis au maître d'œuvre et à l'AMO et le rapport G2 doit nous parvenir cette fin de semaine. Une fois celui-ci réceptionné, je verrai avec SIZ-IX pour réajuster le calendrier. Nous aurons probablement un COPIL APD dans le courant du mois d'octobre.

A la suite de l'APD, je pourrai déposer les demandes de subventions, car nous aurons un chiffrage consolidé.

Comme chaque année, une pré-rentrée du périscolaire est organisée, qui cette année se déroulera donc le 1^{er} septembre. C'est l'occasion de réunir une fois dans l'année l'ensemble du personnel qui travaille sur le périscolaire sur un moment qui conjugue convivialité et mobilisation pour cette nouvelle année scolaire.

Deuxième sujet et pour mémoire : passage en septembre au QF CAF donc les tarifs ont été votés le 4 juillet 2023 pour garantir la même recette pour la collectivité et préserver du mieux possible les classes moyennes mais forcément, parmi toutes les familles, la moitié va bénéficier d'une baisse de sa facture et l'autre moitié va supporter une hausse. On met toutes les informations sur le portail famille, on va proposer aux familles de prendre contact avec le service facturation pour qu'elles puissent estimer la configuration dans laquelle elles seront. Cette évolution tarifaire sera visible pour les familles fin octobre, à l'occasion de l'établissement de la facture de la période septembre / octobre.

Troisième sujet, SHCB a écrit début août pour solliciter une revalorisation des prix du marché de 15 % pour tenir compte de l'inflation. Un premier effort de 7 % avait été fait en mars (= niveau de l'inflation sur une année glissante). Pour tenir compte de la hausse plus importante de la partie matière première alimentaire (correspondant à 60 % du prix payé au prestataire), un courrier a été préparé pour proposer une hausse liée aux surcoûts de l'inflation alimentaire. Ainsi, pour résumer, par rapport au prix du repas fixé dans le marché en 2019, et au global :

- La composante alimentaire est augmentée de 12,8 % (hausse constatée par l'INSEE sur la dernière année)
- La composante RH est augmentée de 8 % (en lien avec le SMIC)
- Les autres composantes (10 % du prix du repas) sont augmentées de 7 %

En synthèse, par rapport au tarif initial et global fixé en 2019, la hausse est de 10,4 % et par rapport à la hausse consentie en mars, la hausse est de 4,1 %. Sur la période juillet 2019 / juillet 2023, l'inflation s'est élevée à 12,41 %.

Et comme chaque année, un certain nombre de sites vont faire l'objet de réflexions ou d'évolutions :

- LAMARCHE :
 - Convention à retravailler et transmettre avant le 21 septembre 2023
 - Stratégie 2023-2024 Envisager déménagement si problème et sa temporalité
- JEAN MOULIN :
 - Problème salle de restauration (trop petite)
 - Installation de stores
 - Devis en cours pour installation sanitaire à Pasteur (objectif : désengorger les mercredis sur Jean Moulin, apporter du confort pour le périscolaire).
- CHAMPDOTRE : projet construction site dédié périscolaire. Programmer rencontre avec le Maire pour faire un point sur les travaux en cours.
- VILLERS LES POTS : vigilance concernant un éventuel projet de déménagement.

- PERRIGNY SUR L'OGNON : site peu adapté pour le périscolaire, envisager un projet de déménagement, mais maintien de proximité. RDV avec M. le Maire à programmer.
- SOIRANS : Toujours le souci du manque de place.
- BINGES : Suite à la concertation avec les familles en juin 2023, maintien de l'activité extra-scolaire le mercredi jusqu'en hiver. Evaluation des fréquentations à prévoir en janvier 2024.

Deux projets sont en cours ou à initier :

- Projet de déploiement des bacs inox sur l'ensemble des sites. Cela a commencé en janvier 2023 et se poursuit sur cette rentrée. Sur les premières évaluations, réduction du gaspillage alimentaire.
- Projet de compostage sur les sites de restauration scolaire : travail mené par les services de manière conjointe. Cela s'inscrit dans la gestion des biodéchets qui va être une obligation réglementaire en 2024.

Environnement déchets

- Une conférence des maires sera programmée dans la semaine le 20 septembre 2023 car de nombreux sujets sont à discuter en vue de l'harmonisation des services au 1^{er} janvier 2024 et notamment les propositions tarifaires. Le projet de rénovation de la déchèterie de Pontailier sera également abordé.
 - Concernant la déchèterie de Pontailier, un problème avec l'acte notarié signé entre Suez et la communauté de communes est survenu ce qui bloque le projet = le sujet est à revoir urgemment avec le notaire auteur de l'acte.

- Une difficulté portée à la connaissance des élu(e)s : l'éditeur du logiciel de facturation STYX a été racheté et il est particulièrement compliqué d'avoir un interlocuteur et cela n'est pas sans conséquence pour l'établissement des factures de la période mai / août 2023, sans même parler des factures à blanc dont on avait parlé pour anticiper la nouvelle grille tarifaire. Un courrier en recommandé va être envoyé.

Eau et assainissement

Pour cette rentrée, les dossiers vont être importants :

❖ Sur la partie travaux :

- Nous terminons les travaux de 2022 (Villers-les-Pots, la poursuite des travaux à Lamarche-sur-Saône, Auxonne et Magny-Montarlot). Il reste un peu de chemisage en assainissement à Auxonne et des travaux de finition.
 - ✓ Travaux eau potable et d'assainissement à Lamarche – Entreprise Sade – 818 803,10 € HT
 - ✓ Travaux d'eau potable et d'assainissement à Auxonne, Villers-les-Pots et Athée – Entreprise Guinot – 695 473,35 € HT
 - ✓ Travaux d'eau potable à Auxonne et Flammerans – Entreprise groupement EHTP – 584 877,10 € HT
 - ✓ Travaux d'eau potable à Vielverge et Poncey-lès-Athée – Entreprise groupement EHTP – 330 473,50 € HT.

- Nous avons anticipé la programmation 2023 : en eau potable pour tenir compte du calendrier de travaux de Magny-Montarlot et en assainissement pour tenir compte des contraintes de circulation de la RD 905 à Auxonne au niveau du Rempart des Soupirs.
 - ✓ Travaux assainissement Magny-Montarlot – Entreprise Guinot – 245 085 € HT,
 - ✓ Travaux assainissement Auxonne – Entreprise Groupement EHTP – Remparts du Soupir – 89 044,76 € HT,

 - ✓ Il reste à signer les marchés pour les travaux listés ci-dessous :

PROGRAMME PREVISIONNEL TRAVAUX BUDGÉTÉS SUR 2023

Domaine de Travaux	Commune	Rue	Caractéristiques travaux	Estimation Schéma Directeur en € H.T.
Assainissement	Villers-les-Pots	Route de Dijon	Extension du réseau d'assainissement	81 000 €
Assainissement	Auxonne	Station d'épuration	Extension du stockage des boues à la station d'épuration	60 000 €
Assainissement	Flagey-lès-Auxonne	Clos Simonin	Création d'un semi-collectif	120 000 €
Eau Potable	Auxonne	Rue Denfert et Claude Pichard	Renouvellement réseau AEP Claude Pichard : 260 ml DN60 mm + 13 Bp Rue Denfert : 175 ml DN60 mm + 18 Bp	133 600 €
Eau Potable	Lamarche-sur-Saone	Avenue du Général de Gaulle	Renouvellement réseau AEP : 580 ml DN150 mm + 64 Bp	255 600 €

Eau Potable	Vielverge	Grande rue et rue des Bordes	Renouvellement réseau AEP : Grande Rue cana Amiante-Ciment 400 ml DN100 mm + 26 Bp Rue des Bordes : cana Amiante-Ciment DN125 mm sur 330 ml + 30 Bp	245 000 €
Assainissement	Auxonne	Rue Jean Vachon et rue du Champ de la Pierre	Rue Jean Vachon : Chemisage de la canalisation DN200 / 250 mm sur 320 ml, Rue du Champ de la Pierre : Chemisage DN300 mm sur 500 ml	249 000 €
Assainissement	Villers-les-Pots	Rue des Prés et des rosiers	Rue des Prés : Chemisage DN200 mm sur 570 ml Rue des Rosiers : Chemisage DN200 mm sur 450 ml	172 200 €
Assainissement	Lamarche-sur-Saone	BV Alambic	Mise en séparatif rue de la Saône, rue du Général de Gaulle, rue du Four, rue des pêcheurs et rue des Terreaux	539 535 €
Eau potable et Assainissement	Auxonne	Secteur des 3 maisons	Chemisage sur 55 ml + TO sur 484 ml 210 ml DN 80 + 11 BP 600 ml DN 60 et DN 125 + 36 BP, 260 ml DN100 mm + 19 Bp	539 535 €
Eau Potable	Auxonne / Labergement	Interconnexion	Interconnexion AEP DN 150 mm sur 1610 ml le long de la RD 24 + 210 ml DN150 mm + 11 BP	390 100 €
Eau Potable	Poncey-lès-Athée	Rue Trouvot	DN 60 mm sur 100 ml + 5 bp	30 000 €
TOTAL				2 815 570 €

- ❖ Poursuite du suivi des stations d'épuration (STEP) : Binges, Etevaux, Cléry et Flammerans en particulier qui sont en régie. Nous continuons à chercher des solutions pour améliorer le fonctionnement des systèmes d'épuration (réseau + station) et reconquérir la conformité quand elle est compromise.
- ❖ Administratif :
 - ✓ Lancement étude délimitation des zones de sauvegarde avec SISOV et SIE Seurre.
 - ✓ Lancement étude RSDE (obligation réglementaire) : recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau. En fonction des résultats (dans un an), il faudra peut-être établir un plan d'action pour réduire à la source les polluants.
 - ✓ Avenants des contrats DSP avec SAUR en cours de négociation.

Dossiers Police de l'Eau : porter à connaissances sur nos travaux, régularisation du système de collecte d'Auxonne (ce dernier n'a à priori « pas été régulièrement autorisé » d'après la DREAL).

Mouvement de personnel :

Suite au départ de Matthias LEROY dont le poste a été redécoupé en 3 postes distincts, 2 nouveaux professeurs ont été recrutés

- Lorraine BROSSE en violoncelle (6h)
- Estelle BERNARD Musicienne intervenante (6h)
- Le poste de professeur de tuba pour 2h reste à pourvoir.

L'arrivée de la nouvelle musicienne intervenante a permis de reprogrammer des interventions en crèche qui vont pouvoir devenir pérenne.

Actualité :

Les interventions avec l'hôpital de jour, l'EHPAD et le foyer de vie et progrès sont reconduites à nouveau cette année.

Un projet d'éducation artistique et culturelle autour d'un chœur inter-écoles va être mis en place en milieu scolaire avec l'artiste Clotilde MOULIN pour 12 classes du territoire principalement sur Labergement et Auxonne. Le répertoire aura pour thématique le sport en référence aux jeux olympiques. 4 classes pourront même créer leur propre chanson avec Clotilde (14 500€ ont été attribués au projet via le CLEA porté par le PETR). Clotilde est programmée avec le cabaret aquatique dans le cadre du festival jeune public de la ville d'Auxonne les 5 et 6 juillet prochain. Elle invitera les élèves à venir se produire avec elle sur scène.

Une réflexion est en cours et en discussion avec le CNFPT pour mettre en place une formation de direction d'orchestre pour les 2 écoles de musique plus adaptée que celles habituellement proposées au catalogue qui vise des débutants et reste théorique. L'idée serait de pouvoir faire participer l'EOD pour que les participants puissent s'exercer en direct avec un véritable orchestre.

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, l'école de musique va accueillir l'exposition ANUKI et l'auteur Stéphane SENEGAS rencontrera les élèves de la classe d'art plastique lors de sa venue sur le territoire.

Enfin dans le cadre de la venue de l'ensemble « les rideaux rouges » au sein de la programmation culturelle de la ville d'Auxonne et d'art et scènes, une master-class sera organisée pour travailler autour de l'improvisation dans la musique ancienne.

Inscriptions :

Les inscriptions sont prometteuses à ce stade de l'année avec près de 210 inscrits à ce jour.

Musique :

Les classes de piano violoncelle et flûte sont complètes avec 31, 12 et 17 élèves.

Une liste d'attente avec 5 élèves a été mise en place pour le piano.

Le niveau d'effectifs en cours individuels a déjà quasi atteint son niveau de l'an dernier avec 112 inscrits contre 123 en 22-23. Quelques manquent à rattraper en guitare, trombone, batterie et techniques vocales. Les autres classes sont stables.

La trompette a doublé ses effectifs passant de 3 à 6 élèves.

12 élèves en éveil et transition.

Théâtre :

Les inscriptions en théâtre (27 contre 33 l'an dernier) tardent à arriver comme d'habitude, mais l'ouverture des 2 ateliers de théâtre à Auxonne suite à la dissolution du Turlupin comptent déjà 11 inscrits.

Art Plastique :

33 élèves en art plastique contre 46 l'an dernier. Je ne doute pas que les classes vont se remplir progressivement.

Danse :

Pour la danse ç'est plus critique, nous subissons les aléas de nombreuses absences et remplacements successifs. En danse contemporaine on compte 15 élèves à ce jour contre 29 l'an dernier. 8 élèves en hip hop contre 12 l'an dernier. (Pour rappel le hip hop a subi une année blanche en 21-22 et a repris l'année dernière) Il faudra plusieurs années pour retrouver un niveau minimal raisonnable d'au moins 30 à 40 élèves pour chacune des 2 classes.

L'école sera représentée au forum des associations d'Auxonne le dimanche 3 septembre et au forum de Pontailler le samedi 9 septembre. Il s'agira particulièrement de promouvoir les activités en déficit d'élèves.

Appel à projet estival :

3 projets ont été soutenus cette année :

- Concerts à l'Eglise de St Sauveur avec une nouveauté puisque le festival s'est tenu sur 2 jours au lieu d'un.
- Ciné plein air à Binges.
- Ciné plein air à Athée.

Aucun report ou annulation à déplorer cette année, la météo est restée clémente avec une centaine de participants sur les cinés plein airs.

Développement touristique

La saison touristique tire à sa fin. Le début d'été a été très bon puis une baisse de fréquentation a été enregistrée à partir de Juillet avec moins de touristes français.

Les services de visites-guidées, locations vélos et locations de canoës proposées par l'office de tourisme ont bénéficié à plus de 600 personnes et près de la moitié de ces personnes sont des habitants de la CAP Val de Saône.

L'escale fluviale a également connu un beau succès avec plus de 900 transactions en eau et électricité, preuve que l'installation des bornes à distance et le changement des tuyaux d'alimentation en eau étaient nécessaires et répondent à une réelle demande des plaisanciers.

Ce mois de septembre verra s'implanter 2 panneaux touristiques aux entrées de la ville d'Auxonne le long de la départementale 905.

Une passerelle en bois sera également installée entre les communes de Pontailleur-sur-Saône et la gravière de Vielverge afin de développer un maillage de cheminements doux entre la Vélo Route V50 - Voie Bleue et la Gravière. Un travail de création d'un nouveau sentier de randonnée est en cours sur la commune de Vielverge avec Mme Sommet, notre service continuera d'apporter son expertise sur ce dossier.

Pour mémoire, en « saison creuse », l'équipe du service tourisme sillonne les sentiers de randonnées afin d'établir les besoins en entretien et pouvoir les transmettre à la société IDVerde qui a obtenu le marché d'entretien en 2021. Cependant, si à tout moment vous constatez un besoin ou une amélioration à apporter sur les sentiers traversant votre commune, n'hésitez pas à solliciter Justine GAVIGNET.

Un travail avec la plaine dijonnaise a été entamé en fin d'année dernière et sera relancé afin de proposer une boucle cyclo qui permettrait de relier nos 2 territoires avec Dijon.

Et enfin, pour votre information les murs des aires d'autoroute Pont Val de Saône et Pont Chêne d'Argent ont été habillés aux couleurs de notre territoire et un film promotionnel est diffusé en continu.

Ressources Humaines

Mouvements à venir :

- 1^{er} septembre : Mathilde Simon prend ses fonctions d'agent comptable
- 4 septembre, Antoine Blouctet Ferrain arrive en qualité de DGA finances / RH, il était DGS à la commune de Pouilly en Auxois
- 4 septembre, Laure Cousin (qui habite Lamarche) prendra ses fonctions de chargée de communication en remplacement de Marine Burger-Ichertz qui retourne dans sa région d'origine pour se rapprocher de sa famille. Mme Cousin était chargée de communication depuis 2014 à l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Bourgogne Franche Comté
- Fin septembre, Camille Bufferne va prendre les fonctions d'agent de facturation, en succession de Mathilde Simon.
- Nathan Gorczyka a décidé de ne pas donner suite à la proposition de renouvellement de contrat qui se termine en octobre à la Maison des services (animation d'ateliers numériques dans les communes)

Le 21 septembre, organisation d'un comité social territorial. Un bilan sera fait sur les différentes mesures qui ont été prises pendant les périodes de chaleur pour permettre les meilleures conditions de travail selon les circonstances.

Fait le 1^{er} septembre 2023

**La Présidente
Marie-Claire BONNET-VALLET**